



LIVRET D'INFORMATION
**LES OUTILS
DE COMMUNICATION**

SOMMAIRE

1. QUAND DOIT-ON IDÉALEMENT INTRODUIRE DES OUTILS DE COMMUNICATION ALTERNATIVE AMÉLIORÉE (CAA) ?

2. QUELS TYPES D'OUTILS CAA EXISTE-T-IL POUR PALLIER LA PERTE DE LA PAROLE ?

3. À QUI S'ADRESSER ?



Certains patients peuvent présenter des difficultés à communiquer oralement pour différentes raisons, qui conduisent en général à une perte d'intelligibilité.

Ces difficultés peuvent devenir problématiques au quotidien pour le patient et ses proches/aidants.

L'altération de la communication orale va souvent induire une mise en retrait du patient, que ce soit dans la sphère sociale ou familiale. Les supports de communication vont être, dès lors, un point d'appui précieux afin que le patient puisse continuer à être acteur de sa vie (interagir avec autrui, émettre ses opinions/choix, échanger/converser même si cela s'effectue différemment).

1. QUAND DOIT-ON IDÉALEMENT INTRODUIRE DES OUTILS DE COMMUNICATION ALTERNATIVE AMÉLIORÉE (CAA) ?

Il est difficile d'apporter une réponse globale à cette question. L'altération de la communication orale va fréquemment faire émerger une souffrance psychique importante pour le patient et son entourage.

La mise en place « idéale » sera donc personnalisée. Par conséquent, proposer de recourir à ces outils se fera dès lors que le patient et/ou son entourage expriment des difficultés dans leur communication, même si celles-ci sont fluctuantes. Cependant, certains outils vont nécessiter un temps d'adaptation et d'entraînement lors de leur mise en place, qu'il faudra prendre en compte.



2. QUELS TYPES D'OUTILS CAA EXISTE-T-IL POUR PALLIER LA PERTE DE LA PAROLE ?

Lorsque la perte d'intelligibilité intervient, différents outils vont pouvoir être proposés, dans un premier temps « à l'essai », puis plus durablement selon l'issue de l'essai effectué. Dans certains cas, une évaluation cognitive pourra être proposée au préalable afin de guider le choix de l'outil.

Ces outils peuvent aller du plus simple au plus sophistiqué.

Il peut s'agir d'une ardoise type « boogie board », d'un alphabet à pointer/tableau de communication, d'applications de synthèse vocale, ou d'autres moyens plus onéreux qui peuvent parfois être couplés à des dispositifs de contrôle de l'environnement.

Il ne s'agit pas ici d'en présenter un détail exhaustif, car de nouveaux outils émergent constamment. L'objectif est plutôt de vous orienter vers les personnes-ressources à qui vous pouvez vous adresser lorsque vous souhaitez entamer une démarche de mise en place d'un outil de CAA.

3. À QUI S'ADRESSER ?

Au centre de référence SLA, vous trouverez deux interlocuteurs avec qui parler d'outils de communication : l'orthophoniste et l'ergothérapeute. Ces professionnels pourront vous orienter au mieux vers l'outil le plus approprié dans le cadre de vos déficits.

Vous pouvez également vous adresser aux praticiens libéraux (orthophonistes et parfois ergothérapeutes) de proximité qui vous suivent déjà afin qu'ils vous accompagnent dans cette démarche.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour répondre à vos questions.



L'ARSLA et la Filière de Santé Maladies Rares FILSLAN
remercient toutes les personnes impliquées dans la création
des livrets d'information, en particulier les patients experts,
les aidants et les professionnels de santé des centres SLA :
M^{me} Carole BELINGHER, Pr Gwendal LE MASSON,
Dr Pierre-François PRADAT, Pr Paul SAULEAU
et M^{me} Valérie TERMOTE.

Pour plus d'informations :

contact@arsla.org ou **01 43 38 99 11**

arsla.org    

portail-sla.fr



Réalisé grâce au soutien de :

